



REGLEMENT PARTICULIER A U T O (provisoire)

VERSION FRANCAISE

MOROCCO SAND EXPRESS DU 07 au 12 mai 2023



SOMMAIRE

Article 1 : DEFIFINITION

1.1 ORGANISATION

1.2 PROGRAMME DE L'EPREUVE

Article 2 : TERMINOLOGIE

Article 3 : REGLEMENTATION

Article 4 : CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION DES VEHICULES

Article 5 : CONDITIONS D'ADMISSION CONCURRENT

Article 6 : ENGAGEMENTS

Article 7 : VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Article 8 : EQUIPEMENT DE SURVIE

Article 9 : ROAD BOOK

Article 10 : CARTON DE POINTAGE

Article 11 : ORDRE DE DEPART

Article 12 : ETAPE

Article 13 : ZONES DE CONTROLE

Article 14 : CODE DE CONDUITE

Article 15 : ASSISTANCE

Article 16 : PENALITES

Article 17 : CLASSEMENTS

Article 18 : RECLAMATIONS

Article 19 : AUTORISATIONS

Article 20 : COUVERTURES IMAGES

Annexe 1 : PANNEAUX DE CH - PUBLICITE OBLIGATOIRE

Article 1 : DEFINITION

1.1 ORGANISATION

Grand Sud Orientation, en collaboration avec le RUC (Racing Universitaire de Casablanca) organisent, sous l'égide de La Fédération Royale Marocaine des Sports automobiles, du 07 au 12 mai 2023, un challenge dans le désert constitué de plusieurs épreuves (régularité, navigation), dénommé :

MOROCCO SAND EXPRESS

Ce challenge est une épreuve nationale marocaine à participation étrangère autorisée.

Le présent règlement a été enregistré et approuvé par la Fédération Royale Marocaine des Sports Automobiles en date du sous le permis d'organiser Visa n°

Les étapes se déroulent exclusivement dans le grand sud marocain.

Les participants devront absolument respecter le parcours en suivant scrupuleusement le road-book et en passant par tous les waypoints (WPT), pour se faire il y aura un temps imparti qui pourra être différent tous les jours selon le type de terrain et les groupes pour plus de sécurité.

Cette épreuve est basée sur la navigation, l'orientation et la régularité, le code de la route devra être scrupuleusement respecté en excluant toute notion de vitesse.

Les liaisons routières pour se rendre sur les lieux de départ et retour sont libres, elles seront réduites au minimum

Les WPT sont des points de passage obligatoire que les concurrents doivent valider par leur passage. Pour tout contrôle de passage (CP) manqué une pénalité sera appliquée.

L'organisateur fera connaître, par des circulaires spéciales, toutes prescriptions qu'il jugera devoir éditer. Les cas non prévus par le règlement et ses annexes, seront tranchés par l'organisateur.

Seule la version française de ce règlement particulier sera retenue en cas de litige.

1.2 PROGRAMME DE L'EPREUVE

Possibilité de s'entraîner sur le parcours « ENTRAINEMENT » et seulement sur le parcours « ENTRAINEMENT », interdiction d'aller sur les autres parcours

Programme MOROCCO SAND EXPRESS 2023, 9^e édition

Dimanche 07 mai 2023 : Vérifications administratives et techniques à Merzouga à partir de 7h
15h Prologue qui donnera l'ordre de départ du lundi matin

18h : formation aux différentes méthodes de navigation : lire un road-book, GPS, tenir un CAP

20h : Briefing

Lundi 08 mai 2023 : 1^{ere} étape : les palmeraies 1 boucle de 120 kms à faire 2 fois donc 240 kms, retour à l'hôtel

Mardi 09 mai 2023 : 1 boucle de 250 km, retour à l'hôtel

Mercredi 10 mai 2023 : 1 étape en ligne de 280 kms, nuit en bivouac tout confort

Jeudi 11 mai 2023 : 1 étape en ligne de 280 kms, retour à l'hôtel

Vendredi 12 mai 2022 : 2 boucles façon GP 100% sable de 50 km donc 100 km.

19h : soirée de remise des prix

Samedi 28 mai : petit déjeuner et départ libre

Le parcours est le même pour les 2 catégories « Course » ou « Raid » avec des possibilités de contourner les plus grosses difficultés.

Le parcours sera quasi identique entre les catégories « RALLYE RAID » et « GPS RALLYE ». Il évitera les plus grosses difficultés pour la catégorie « LOASIS ».

Article 2 : TERMINOLOGIE

F.R.M.S.A. : Fédération Royale Marocaine des Sports Automobiles

ETAPE : Epreuve durant laquelle vous serez notés

LIAISON : Tronçon entre le camp de base et le départ (aller et retour)

WPT : Waypoint, point donné par le GPS, vous devez impérativement passer par tous les WPT

CP : Contrôle de passage, connu par avance ou non

CP « physique » (CPP): vous devez obligatoirement présenter le carton de pointage et avertir l'organisation d'un concurrent en panne, en difficulté, accident ou autre.

CP « virtuel » (CPV) ; vous devez valider le passage du WPT en passant sur le WPT, une zone de 100m maxi de rayon autour du WPT vous sera admise

PPO : Point de Passage Obligatoire. Ils peuvent être sur n'importe quelle case du road-book et peuvent être un CP (CPP ou CPV).

Temps imparti : temps donné pour effectuer l'étape, il sera différent à chaque fois selon le type de terrain rencontré et le groupe, il est la résultante des différentes moyennes à tenir durant l'étape.

Temps maximum autorisé (TMA) : Temps maximum donné par l'organisation pour parcourir une étape (ce temps sera variable selon le type de terrain rencontré et le groupe), si ce temps est dépassé le concurrent se verra infligé une pénalité forfaitaire

Scratch : c'est la différence entre le temps mis par le concurrent pour effectuer l'étape et le temps imparti traduit en points et éventuellement y compris les pénalités.

Pénalités : exprimées en points, Cf article du présent règlement

Article 3 : REGLEMENTATION

Le MOROCCO SAND EXPRESS 2023 est soumis au Code Sportif de la FRMSA et à ses Annexes, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Article 4 : CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION DES VEHICULES

Le MOROCCO SAND EXPRESS 2023 est ouvert aux véhicules tout terrain équipés d'éléments de sécurité du type du groupe open y compris SSV, Score, buggy, camion véhicules historiques.

Ces véhicules historiques pourront s'inscrire soit comme tout autre véhicule dans les catégories « RALLYE RAID » et « GPS RALLYE », il pourra en outre s'inscrire dans la catégorie « LOASIS L'ORIGINAL CLASSIC » spécialement prévue pour lui avec des spéciales adaptées.

2 formules soit « COURSE » soit « SAFARI » cette dernière étant réservée aux prises de photo (pas de classement, les participants ne parcourront pas les étapes du rallye).

Pour les autres 2 classements différents selon le type du véhicule : « AVANT 1989 » et « AVANT 2000 ». Une catégorie OPEN et une catégorie 2 roues motrices pourront être créées selon le nombre d'engagés.

Harnais 4 points minimum pour tous les membres de l'équipage

Sièges individuels pour tous les membres de l'équipage

2 extincteur manuel homologué de 2 kg à poudre (extincteurs accessibles par l'équipage)

Possibilité de garder le réservoir d'origine, les réservoirs additionnels devront être homologués FIA FT3 et de moins de 5 ans pour les véhicules essences

Arceaux de sécurité conforme à l'esprit de la réglementation FIA ; Matériaux acier au carbone étiré à froid sans soudure; points d'ancrage et structure

Le port d'un casque, d'une combinaison et de gants sont obligatoires, les chaussures, sous-vêtements ignifugés, ainsi que le port du « Hans » ou similaire sont très fortement conseillés.

Les SSV devront être en plus équipé d'un toit rigide et de filets de protections latéraux, le port d'un casque intégral ou d'un casque avec protection du visage (type moto) est obligatoire pour protéger les occupants des jets de pierre.

Mais aussi aux véhicules de série (Catégorie raid) :

Véhicules n'entrant pas dans les catégories ci-dessus ou selon désir du concurrent de s'inscrire dans cette catégorie.

Les concurrents partiront après les autres (peut être variable selon décision de l'organisation) et devront obligatoirement être équipés des équipements de survie.

L'éclairage des voitures devra être :

- à l'avant : minimum 2 phares, en état de marche avec code / phare. Possibilité de monter plusieurs phares supplémentaires, leur allumage devra être actionné indépendamment des autres phares.

- à l'arrière : (conforme à la réglementation technique) au minimum 2 feux rouges équipés de stop + 2 feux additionnels antibrouillards de couleur rouge, situés sur le point le plus haut de la voiture (sauf pour la catégorie raid). Ces feux devront être allumés pendant toute la durée de l'épreuve

Pour tous les véhicules le remplissage du ou des réservoirs de carburant ne devra en aucun cas nécessiter l'ouverture du capot moteur et l'orifice de remplissage ne devra se situer dans l'habitacle.

Le véhicule devra être en outre équipé d'un puissant avertisseur sonore (klaxon)

Le transport de carburant à bord des véhicules est interdit

Les véhicules devront avoir une autonomie de 300 kms minimum (+ 10%) quelle que soit la nature du terrain.

Sauf :

- SSV mini 100 kms +10%, des ravitaillements seront disposés tous les 100 kms maximum pour les machines n'ayant pas l'autonomie suffisante sans neutralisation

- Véhicules inscrits en catégorie «LOASIS L'ORIGINAL CLASSIC » mini 220 kms +10%, des ravitaillements seront disposés à 220 kms maximum pour les véhicules n'ayant pas l'autonomie suffisante sans neutralisation

Article 5 : CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

En accord avec le code sportif, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en donner les raisons.

Les concurrents s'engagent sur le MOROCCO SAND EXPRESS 2023, en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut leur amener à courir. Ils dégagent par avance l'organisation de toute responsabilité pénale ou civile en cas d'accident corporel ou matériel à l'occasion de cette épreuve.

Article 6 : ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagement seront traitées dans leur ordre d'arrivée à l'organisateur.

La clôture des engagements est fixée au 06 avril 2023, attention le nombre de place est limité donc possibilité de clôture avant ou mise sur liste d'attente.

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Grand Sud Orientation, BP 29 Mhamid EL GHIZLANE Province ZAGORA MAROC,

Obligatoire de confirmer par email: gso4x4@yahoo.fr

Contact Benoît DELMAS 00.212.661.21.40.99

Pour les concurrents inscrits en catégorie « LOASIS L'ORIGINAL CLASSIC » ils devront être envoyés par mail à gillesgirousse@gmail.com

Contact Gilles GIROUSSE 00.33.608.55.81.83

Dans la mesure où le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques raisons que ce soit Grand Sud Orientation ne serait redevable envers les participants que des montants des droits d'engagement versés diminués des frais de dossier de 4000 dirhams qui resteront acquis à l'organisateur.

Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnisation.

Article 7 : VERIFICATIONS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Les vérifications techniques et administratives se dérouleront le 07 mai 2023 à partir de 7h à Merzouga.

Tout concurrent pourra se faire représenter sous réserve de la production des documents originaux.

Vérifications administratives :

Tout concurrent doit se présenter avec les documents originaux suivant en cours de validité :

- Permis de conduire
- Licence internationale de régularité pour les non résidents
- Licence marocaine pour les résidents
- Possibilité de contracter sur place un titre de participation à l'épreuve auprès de la FRMSA (fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport automobile)
- Carte d'identité ou passeport pour les étrangers

- Casque homologué avec nom et groupe sanguin sur le casque

Pour tout véhicule :

- Assurance valable au Maroc
- Autorisation du propriétaire si le véhicule n'est pas au nom du conducteur

Le concurrent s'engage sur l'honneur à présenter des papiers parfaitement en règle.

Vérifications techniques :

Les équipages ayant satisfait aux vérifications administratives devront se présenter aux vérifications techniques.

Les vérifications sont d'ordre général, conformité avec le groupe, éléments de sécurité...

Tout véhicule qui apparaît non conforme pour un groupe pourra éventuellement être changé de groupe ou refusé au départ de l'épreuve avant de s'être mis en conformité.

Les noms et groupe sanguin des concurrents devront être apposés sur chaque côté du véhicule sur les ailes ou portières avant.

Les numéros seront collés sur les portes avant du véhicules et les plaques (autocollants) devront être apposées sur le devant du capot et à l'arrière du véhicule.

Les autocollants des divers sponsors (publicité obligatoire) seront à coller sur le véhicule sur les côtés vers la partie arrière + un pare soleil sur le pare brise.

Les dimensions des autocollants seront précisées par additif qui sera distribué le jour du contrôle administratif et technique

Tout concurrent ne souhaitant pas coller ces autocollants devra payer une majoration de 50% de son engagement.

Article 8 : EQUIPEMENTS DE SURVIE

Chaque véhicule devra être équipé du matériel suivant et durant toute l'épreuve.

Des contrôles pourront être effectués à n'importe quel moment et pourront entraîner des pénalités ou l'exclusion de l'épreuve.

- votre propre GPS (tout type est autorisé)
- une balise satellite et un GPS « mouchard »(à récupérer sur place le 07 mai 2023 aux vérifs administratives contre une caution par chèque de 450 euros qui vous sera rendue le 07 mai 2023). **Prévoir une alimentation 12V direct batterie**
- un téléphone portable marocain ou international
- une réserve d'eau de 5 litres par personne
- lunettes type moto, une par personne
- une couverture de survie : drap aluminium permettant les signaux sol-air
- une lampe torche
- un briquet
- un coupe ceinture
- une trousse médicale de première urgence
- une sangle de remorquage avec manilles
- un miroir de poche
- une roue de secours (conseillé 2) fermement attachée

Dans la mesure où les concurrents vont avoir à affronter le sable et les dunes il est impératif d'avoir des plaques de désensablage et des pelles.

Tout concurrent ne pouvant présenter au départ d'une étape l'ensemble de ses équipements se verra refuser le départ jusqu'à sa conformité.

Le port du casque est obligatoire durant toutes les étapes sauf avis contraire de l'organisation.

Article 9 : ROAD BOOK

Pour les concurrents de la catégorie « GPS RALLYE », la navigation se fera avec votre propre GPS, le road book se réduira à une simple feuille A4 et comportera les gros dangers et les gros changements de direction avec une éventuelle description de l'étape. Dans tous les cas le parcours devra être scrupuleusement respecté.

Pour les concurrents de la catégorie « RALLYE RAID » et de la catégorie « LOASIS L'ORIGINAL CLASSIC », la navigation se fera avec un road book papier classique (prévoir un trip) et votre propre GPS. Suivant les étapes la navigation pourra se faire au road-book et/ou au GPS, dans ce cas le road book se réduira à une simple feuille A4 et comportera les gros dangers et les gros changements de direction avec une éventuelle description de l'étape. Dans tous les cas le parcours devra être scrupuleusement respecté.

Le road-book du lendemain sera remis tous les jours lors du briefing (catégorie GPS RALLYE) ou lors de l'arrivée de l'étape (catégorie RALLYE RAID et LOASIS).

Pour la catégorie GPS RALLYE, le chargement des GPS se fera la veille à la sortie de l'étape, le GPS ne sera rendu que le matin de l'étape après le départ du dernier concurrent en catégorie Rallye Raid.

La présence d'au moins un membre de l'équipage est obligatoire au briefing (pour explication de l'étape du lendemain) qui se tiendra tous les soirs à 20h

Article 10 : CARTON DE POINTAGE

Avant le départ de chaque étape il est remis aux concurrents un carton de pointage. Celui ci sera à donner au départ, aux CP et à l'arrivée pour le faire viser par les contrôleurs.

Dans la mesure où des étapes comportent plusieurs boucles, un carton sera donné pour chaque boucle.

Toute perte ou détérioration de ce carton (illisible) entraînera des pénalités et le concurrent perd le droit à toute réclamation.

Article 11 : ORDRE DE DEPART

Il se fera pour la première étape selon la liste fournie par l'organisation.

Pour les suivantes les concurrents partiront selon leur classement de l'étape de la veille, toutes les minutes, cela pourra être modifié en fonction du nombre de participants et/ou des impératifs de sécurité.

Un écart de 15 minutes minimum sera respecté entre le départ théorique de la dernière moto et de la première auto.

De même un écart de 30 minutes sera respecté avant le départ de la catégorie GPS RALLYE.

Pour la dernière étape, des modifications pourront être appliquées avec notamment des départs en lignes.

Article 12 : ETAPE :

Durant toutes les étapes, dès lors que le concurrent est dans le véhicule, le port du harnais (ou de la ceinture en catégorie raid) est obligatoire ainsi que de l'équipement pilote et copilote sauf avis contraire de l'organisation.

Il est interdit de circuler en sens inverse des étapes sauf autorisation de l'organisation

Tout concurrent devra se présenter au départ à l'heure indiquée, il pourra partir du camp de base à sa convenance.

Tout retard entraînera des pénalités.

Les véhicules doivent se présenter sur la ligne de départ phares et feux rouges allumés, et durant toutes les étapes

Tout manquement à l'esprit sportif ou à l'esprit de l'épreuve pourra être sanctionné suivant décision de l'organisation (mauvais comportement, comportement dangereux, non respect du parcours, non respect des règles de sécurité...).

Le concurrent ne devra pas s'écarter du parcours proposé sauf autorisation de l'organisation

Tout concurrent voyant un autre concurrent en difficulté devra aller s'informer de son problème. Il devra par la suite et par tous les moyens avertir l'organisation sans tarder.

En cas de problème (panne nécessitant une intervention extérieure, blessure...) essayer de joindre l'organisation par tous les moyens (suivi satellite, téléphone, radio, message à un autre concurrent...).

Dans tous les cas ne pas prendre de risque inutile et se positionner sur le parcours en un endroit le plus visible possible.

Tout concurrent n'ayant pas effectué la totalité de l'étape ou arrivant hors délai ne sera pas exclu et pourra repartir le lendemain.

Il écoperà d'une pénalité maxi forfaitaire qui variera en fonction de la longueur et des difficultés des étapes et du nombre de CP manquant de l'étape

Tout concurrent ne pouvant se présenter au départ d'une étape ne sera pas exclu et pourra repartir le lendemain.

Un véhicule balai fermera l'étape et pourra prendre en charge les concurrents dont les véhicules seraient en panne.

Il est clair que si un concurrent s'écarter du couloir de la course, il ne sera pas pris en charge par le camion balai, il est donc du devoir de l'équipage de respecter cette consigne de sécurité.

Article 13 : ZONES DE CONTROLE

Tous les contrôles : départ et arrivées d'étapes, contrôle de passage seront indiqués par des panneaux standardisés.

Voir annexe n° 1

Ces panneaux seront toujours placés du côté droit de la zone, celle ci aura une largeur de 15 mètres maximum.

Il est interdit :

- de pénétrer dans une zone de contrôle par une direction différente que celle prévue
- de revenir dans cette zone après avoir pointé à ce contrôle
- de rester en attente dans cette zone, de faire de la mécanique ou autre.

Les contrôles de passage seront en général non connus (nombre et position géographique) par les concurrents pour que ceux ci respectent scrupuleusement le parcours de l'étape. Tous les WPT peuvent être des CP (CPP ou CPV).

Sur certaines cases du road-book il pourra apparaitre la mention PPO (point de passage obligatoire) qui pourra être un CP (CPP ou CPV)

Un concurrent arrivant à un CP et s'apercevant qu'il lui en manque un à interdiction de faire demi tour pour aller le pointer sous peine de lourdes sanctions.

Le départ et l'arrivée seront proches l'un de l'autre ceci pour faciliter l'assistance dans les étapes comportant une boucle à effectuer plusieurs fois.

La zone d'arrivée :

- Panneau à fond jaune ; début de zone
- Panneau à fond rouge chrono 50 m après, fin chrono
- Panneau à fond rouge stop : entre 100 et 200 m après, point stop, le concurrent devra remettre son carton de pointage sur lequel le contrôleur inscrira l'heure d'arrivée
- Panneau à fond beige : 50 m après, fin de zone

Article 14 : CODE DE CONDUITE

Tout concurrent devra respecter scrupuleusement le code de la route.

Tout concurrent devra respecter une certaine éthique vis à vis des autres concurrents, des membres de l'organisation, de la population locale ainsi que de tout animal se trouvant sur le parcours.

Tout manquement à l'esprit sportif ou à l'esprit de l'épreuve pourra être sanctionné suivant décision de l'organisation (mauvais comportement, comportement dangereux, non respect du parcours, non respect des règles de sécurité...).

Tout concurrent rattrapé devra se ranger pour se laisser doubler, quitte à s'arrêter. De même que tout concurrent qui en double un autre ne doit pas lui faire prendre de risque.

Le concurrent ne devra pas s'écarter du parcours proposé sauf autorisation de l'organisation

Tout concurrent voyant un autre concurrent en difficulté devra aller s'informer de son problème. Il devra par la suite et par tous les moyens avertir l'organisation sans tarder.

En cas de problème (panne nécessitant une intervention extérieure, blessure...) essayer de joindre l'organisation par tous les moyens (suivi satellite, téléphone, radio, message à un autre concurrent...).

Dans tous les cas ne pas prendre de risque inutile et se positionner sur le parcours en un endroit le plus visible possible.

Dans les zones , départ, CP et arrivée, les concurrents devront ralentir bien avant et arriver à vitesse modérée pour ne pas faire prendre de risque aux contrôleurs. De même, lors du démarrage, éviter de partir à fond avec risque de projections de pierres. Les contrôleurs vous en seront grés avec un pointage plus rapide par exemple.

Article 15 : ASSISTANCE

Sur et pendant une étape exclusivement par les concurrents de l'épreuve.

Une équipe d'assistance agréée pourra être envoyée avec une autorisation de l'organisation.

Sur la zone d'assistance (proche du départ - arrivée) : assistance libre par les personnes agréées.

Au camp de base : assistance libre par les personnes agréées avec possibilité de se faire aider par un garage local agréé sans que cela ne nuise aux autres concurrents.

Article 16 : PENALITES

Pour le temps du jour :

- pointage en retard : 1/100 point par seconde
- pointage en avance : 2/100 points par seconde

CP (CPP ou CPV) manqués : pénalités différentes selon le type de terrain

Non respect volontaire du parcours (coupe) : selon décision de l'organisation pouvant aller jusqu'à l'exclusion

Dépassement du temps maximum autorisé (TMA) : Pénalité forfaitaire de la journée (TMA + 72 points). Tout concurrent ne pouvant finir une étape ou arrivant après la fermeture du CP d'arrivée devra impérativement remettre son carton de pointage au PC course dans les plus brefs délais ou au pire le lendemain 10 mns avant le départ de la première auto au contrôleur de la zone de départ)

Ne pas prendre le départ d'une étape : Pénalité forfaitaire de la journée + 72 points + toutes les pénalités du jour

Retard au départ d'une étape : 60/100 point par minute en retard (jusqu'à 30 mn, après départ refusé sauf avis de l'organisateur)

Perte du carton : 18 points

Circulation en sens inverse sur une étape: 72 points pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Mauvais comportement présentant un danger : pénalités sur décision de l'organisation pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Article 17 : CLASSEMENTS

Le classement de l'étape et le classement général provisoire seront affichés tous les soirs.

A la fin de l'épreuve il sera également établi un classement par groupe.

Un classement spécifique sera affiché tous les soirs (étape et général provisoire) pour la catégorie « LOASIS L'ORIGINAL CLASSIC ».

Article 18 : RECLAMATIONS

Les éventuelles réclamations pourront être faites par écrit à la direction de course par le concurrent intéressé dans un délai imparti (1 h maximum après affichage des classements provisoires). La réclamation devra être accompagnée de la somme de 2000 dirhams, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée non fondée ou injustifiée.

Article 19 : AUTORISATIONS

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par le présent règlement est interdit, sauf autorisation préalable.

Article 20 : COUVERTURE IMAGES

Tout concurrent, assistant autorise le Club RUC et GRAND SUD ORIENTATION à utiliser ou faire utiliser et reproduire ou faire reproduire leur nom, image, voix et prestation sportive dans le cadre du MOROCCO SAND EXPRESS 2023 en vue de toute exploitation directe ou indirecte de l'épreuve dans le monde entier et par tous les moyens connus.

ANNEXE 1

DISPOSITION DES PANNEAUX DE CONTROLE HORAIRE



DISPOSITION DES PANNEAUX DE CONTROLE DE PASSAGE

